



À tous les parents de nos élèves

**Objet : Information importante au sujet des paiements de factures par Internet**

Il est possible de payer vos factures émises par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) ou un de ses établissements par Internet si vous faites affaire avec les institutions financières suivantes : Banque Nationale, Caisses Desjardins, Banque de Montréal, Banque de Nouvelle-Écosse, Banque Royale, Banque Toronto Dominion, Banque Laurentienne et Banque CIBC.

**Utiliser Internet pour le paiement de vos factures est facile, rapide et sécuritaire.** De plus, il permet une plus grande efficacité dans le traitement des nombreuses transactions de paiements qui sont acheminées à la CSDGS ou à l'un de ses établissements.

Toutefois, pour être en mesure de bien mettre votre dossier de facturation à jour et d'éviter que vous ayez des soldes impayés, une attention particulière doit être portée lorsque vous effectuez votre paiement par Internet.

**1) Pour vous assurer que votre paiement se fasse dans le bon système et que votre solde soit mis à jour correctement, vous devez choisir le bon fournisseur. Sur les sites bancaires, la CSDGS est enregistrée sous deux différents fournisseurs :**

- l'un sous l'appellation « Taxe scolaire »;
- l'autre sous les appellations « Services aux élèves » ou « Élèves » (selon l'institution financière avec laquelle vous faites affaire). Cette appellation regroupe les services de garde, les services de surveillance du midi et les fournitures scolaires.

**2) Les différentes factures émises comportent toujours un numéro de référence de 19 à 20 chiffres. Les premiers chiffres du numéro de référence indiquent le type de facture que vous voulez payer :**

- Les numéros débutant par les chiffres 44 correspondent à la facture des fournitures scolaires. Il s'agit d'un numéro de référence de 19 chiffres.
- Les numéros débutant par les chiffres 66 correspondent à la facture des services de garde. Il s'agit d'un numéro de référence de 19 chiffres.
- Les numéros débutant par les chiffres 22 correspondent à la facture des frais de surveillance du midi au primaire. Il s'agit d'un numéro de référence de 19 chiffres.
- Les numéros débutant par les chiffres 00092 correspondent à la facture de la taxe scolaire. Il s'agit d'un numéro de référence de 20 chiffres.

**Contrairement à votre compte de téléphone ou d'électricité, le numéro de référence est unique et variable et correspond à une situation de paiement précise.** Il regroupe des informations sur votre enfant, le parent payeur, l'établissement fréquenté par votre enfant et le service pour lequel vous êtes facturé (exemples : service de garde, fournitures scolaires, etc.).

**Il est donc important de vérifier le numéro de référence à chaque paiement.** Votre enfant a changé d'école? Le numéro de référence a changé aussi. Vous avez vendu votre propriété et en avez acheté une nouvelle? Votre numéro de référence a également changé.

**De plus, il est extrêmement important que chaque facture soit payée séparément. Si plusieurs factures sont additionnées et font l'objet d'un seul paiement, ce paiement sera associé à un seul numéro de référence et vos autres factures demeureront impayées.** Un paiement par numéro de référence vous évitera d'avoir des comptes en souffrance et nous permettra de mettre vos soldes à jour.

Aidez-nous à être plus efficient en vous assurant que vos soldes sont correctement mis à jour. Il en va de votre intérêt.

Nous vous remercions de votre collaboration et de l'attention que vous porterez à vos paiements par Internet.

Le Service des ressources financières